

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE)

**Secrétaire de séance** : Mme LAMAZERE

---

**23 – 42 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE ET L'ASSOCIATION « MUSÉE JEANNE D'ALBRET »**

**Rapport présenté par Madame DE MORO, maire-adjoint :**

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 imposent à l'autorité administrative attribuant une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €, de passer une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. C'est le cas pour l'association « Musée Jeanne d'Albret ».

La précédente convention étant arrivée échéance, il convient de procéder à son renouvellement (cf. projet de convention ci-joint).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- approuve le projet de convention triennale ci-joint, entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et l'association « Musée Jeanne d'Albret »,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes décisions.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Publiée le**

